

# CRÉATION DES CENTRES DE TECHNOLOGIE AVANCÉE (CTA) DANS NOS ÉCOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

MIEUX ÉQUIPER NOS ÉCOLES POUR  
MIEUX FORMER NOS JEUNES



La **mise à disposition** dans les écoles d'**équipements pédagogiques performants**, en phase avec la réalité du monde du travail, est une condition indispensable à l'amélioration de la qualité, de l'équité et de l'efficacité des formations.

C'est pourquoi la Communauté française et les Régions wallonne et bruxelloise vont créer **20 à 30 Centres de Technologie Avancée (CTA)**. Ces nouvelles infrastructures, dotées d'équipements de pointe, seront localisés au sein des établissements d'enseignement technique et professionnel.

Les CTA sont destinés aux élèves et enseignants mais aussi aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs.

La mise en place de ces nouvelles infrastructures est complémentaire au réseau existant des 26 Centres de Compétence de la Région wallonne et du Centre de référence de la Région bruxelloise. Ces **lieux de formation ultramodernes** accueillent d'ailleurs déjà les écoles.

Au total, une cinquantaine d'infrastructures performantes, adaptées selon les secteurs d'activité et réparties géographiquement à l'échelle de la Communauté française contribueront à **augmenter la qualité des formations dispensées à nos jeunes**.

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations sur la création de ces centres ainsi que les **démarches** à entreprendre pour accueillir un CTA au sein de votre établissement scolaire.

Merci pour votre précieuse collaboration.

# UN CENTRE DE TECHNOLOGIE AVANCÉE. QU'EST-CE QUE C'EST ? COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un Centre de Technologie Avancée est une infrastructure localisée au sein d'un établissement d'enseignement technique et professionnel ou assimilé. Elle met des équipements de pointe à disposition des élèves, des enseignants, des demandeurs d'emploi et des travailleurs, en vue de développer des formations qualifiantes.

Pour y parvenir, chaque CTA disposera en moyenne d'**un million d'euros** pour acquérir le matériel le plus pointu dans son secteur.

La mise à disposition de ces nouveaux équipements pédagogiques concrétise 3 objectifs essentiels du Contrat Pour l'Ecole :

- 1. Améliorer la **qualité**.** Parce que la mise à disposition d'équipements de pointe contribue à améliorer la formation dispensée;
- 2. Renforcer l'**équité**.** Pour garantir à tous l'accès aux équipements les plus performants et les mieux adaptés.
- 3. Augmenter l'**efficacité**.** Parce qu'il s'agit d'investir dans l'équipement pédagogique en ayant une meilleure connaissance des besoins avérés du terrain et en concentrant les moyens financiers.

Il s'agit donc bien ici de répondre aux **aspirations des jeunes** désireux de prendre pied dans la vie professionnelle et aux besoins et attentes des employeurs soucieux de disposer d'une main d'œuvre qualifiée. Il s'agit également d'offrir aux **enseignants des formations en cours de carrière** sur des équipements en phase avec la réalité du monde du travail.

Acquérir du matériel de pointe, identique à celui présent dans les entreprises, nécessite cependant des budgets très importants. Il était donc inimaginable de pouvoir équiper chaque établissement de la Communauté française. Dans un souci d'efficacité, la Communauté française a donc décidé de concentrer les moyens sur 20 à 30 CTA. Ces centres devront bien entendu être ouverts aux élèves de tous les établissements des Régions. Outre ce matériel de pointe, les écoles continueront à être équipées de matériel « de base » indispensable à la formation concernée.

Le budget pour les Centres de Technologie Avancée en Région wallonne avoisine les **21 millions d'euros**. 50% sont apportés par la Communauté française et 50% par l'Europe via les Fonds FEDER. Le budget pour les CTA à Bruxelles (objectif de 3 à 6 CTA) oscille entre 3 et 6 millions d'euros là aussi en cofinancement Communauté française /FEDER.

Par ailleurs, l'investissement dans les équipements pédagogiques des écoles (qui ne sont pas CTA) sera maintenu et même augmenté au travers du Fonds d'équipement de la Communauté française.

Ainsi, en Région wallonne, la Communauté française investit plus de **6 millions** d'euros par an en équipement. Au total, la Communauté française va donc investir plus de **70 millions** d'euros d'ici 2013.

## OÙ SERONT INSTALLÉS LES CENTRES DE TECHNOLOGIE AVANCÉE ?

L'appel à projets, diffusé dans tous les établissements, précise les critères dont il sera tenu compte :

- les possibilités d'emploi identifiées dans la zone,
- la présence de pénuries de main-d'oeuvre qualifiée;
- le nombre d'élèves et d'établissements concernés;
- les facilités d'accès;
- la pertinence sectorielle des équipements;
- la cohérence et la complémentarité vis-à-vis des Centres de Compétence.

En effet, ces Centres de Technologie Avancée viendront **compléter le réseau de Centres de compétence** tant au niveau géographique que sectoriel. Ces derniers continueront quant à eux à accueillir toujours plus d'enseignants et d'élèves. A l'horizon 2013, 1.000.000 heures de formation, soit 25% des heures dispensées par les Centres de compétence, seront destinées à l'enseignement.



# MON ÉCOLE EST CANDIDATE POUR UN CENTRE DE TECHNOLOGIE AVANCÉE. COMMENT PROCÉDER ?

Le cahier des charges est envoyé, via circulaire, aux écoles. Il est également disponible sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

Chaque candidat doit remplir un dossier qui comprendra :

- L'identification du candidat
- L'objet du projet
- Les partenariats envisagés
- Les équipements souhaités
- Les équipements déjà disponibles
- Le lieu d'implantation du projet
- L'accessibilité de celui-ci
- La gestion envisagée
- Le plan de formation des utilisateurs
- Le projet pédagogique
- Le calendrier souhaitable

L'ensemble du dossier devra être envoyé avant la fin **octobre 2007**.

S'en suivra une procédure de sélection:

Qui prendra les avis du secteur, du Comité subrégional pour l'emploi et la formation et du Conseil de zone concernés.

Ces projets et les avis de ces différentes instances seront ensuite soumis à une Commission chargée de remettre une proposition de sélection.

Cette proposition sera ensuite soumise à un Comité de pilotage.

Le Gouvernement tranchera sur base de cette proposition de sélection et de l'avis du Comité de pilotage.

La décision du Gouvernement de la Communauté française labellisant les CTA devrait intervenir au 1er trimestre 2008. À partir de cette date, les CTA seront progressivement créés jusqu'en 2013.

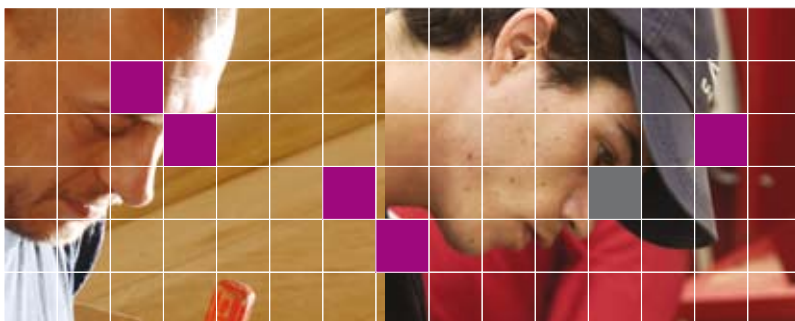
**+ D'INFOS**

[WWW.ENSEIGNEMENT.BE](http://WWW.ENSEIGNEMENT.BE)

[thierry.meunier@cfwb.be](mailto:thierry.meunier@cfwb.be) - Tél : 02 /690 85 15

## LA REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL : UNE PRIORITÉ DU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

La mise sur pied de l'égalité des différentes filières d'enseignement fait partie des objectifs du Contrat pour l'École. Ce processus s'inscrit évidemment dans un travail sur le moyen et le long terme. Il intervient dans une logique cohérente :



- Renforcement de l'enseignement primaire et secondaire (opération commencée depuis 2 ans)
- Renforcement du 1er degré commun (en application à la rentrée 2008)
- Mise en place d'un 1er degré différencié plus fort, plus cohérent et plus performant (en application à la rentrée 2008).



Mais la revalorisation de l'Enseignement technique et professionnel, c'est aussi :

- Une Commission Consultative des Professions et Qualifications(CCPO) qui est en passe d'être réformée.
- Un Service Unique d'Information et d'Orientation qui se met en place pour que les choix des élèves soient réellement des choix éclairés.
- Une Bourse de stages qui sera effective dès l'année scolaire prochaine.
- Une généralisation des stages professionnalisant dans le 3ème degré de l'enseignement technique et professionnel.
- Un travail commun de réflexion sur l'alternance entre les différentes filières (CEFA + SF/IFPME) afin d'aboutir notamment à un statut unique du jeune
- Un travail de fond qui se mène actuellement sur le parcours modularisé dans l'enseignement technique et professionnel
- Un décret immersion qui prévoit enfin d'élargir cette méthode à l'enseignement technique et professionnel. Les élèves de ces filières pourront désormais également disposer des bourses d'immersion proposées dans le cadre du Plan Marshall.

Toutes ces réformes doivent permettre progressivement aux élèves de renforcer leurs compétences et d'envisager toutes les filières d'enseignement en posant un choix positif.



